



## Divorce : Récompense APRES changement de RM

-----  
Par roulade

Bonjour,

Serait il possible de me renseigner sur certains points,

Les époux se sont mariés sans contrat,

La Grand mère de Epoux A a donné 5.000 ? aux époux pour cadeau de mariage, chèque encaissé par A , qui a fait chèque à B de 5.000 ? quelques mois plus tard.

Toujours le temps du mariage sans contrat, donc durant la communauté, époux A a donné par chèque 8.000? à Epoux B.

Ces 2 sommes ont servi à participer à refaire des travaux dans le Bien Propre de Epoux B.

Puis les mois suivants les époux ont décidé de changer de régime matrimonial pour passer en séparation de biens, (famille recomposée),

Dans la liquidation, dans l'acte authentique, de ce changement de régime il n'est fait allusion nulle part de cette participation, ni demande de récompense, RIEN.

Le changement de Régime Matrimonial a été demandé en 2019.

Concrètement A a donné 13.000 ? durant le mariage sans contrat (8.000 + 5.000 ) pour travaux dans le bien propre de B, donc le temps de la communauté, avant passage en séparation de biens et aucune mention dans la liquidation .

La communauté ayant été dissoute et les comptes de liquidation faits, sans mention de ces sommes ou demandes de récompense,

Epoux A peut il dorénavant faire valoir le remboursement cette somme, la liquidation et changement de RM datant de + 2ans ?

AB + enfants B + enfant AB vivent dans le logement de fonction de B (avantage en nature retenu sur le salaire de B), pas de loyer pas de charge Eau chauffage....A est donc logé gratuitement ... le bien propre de B est considéré comme résidence secondaire par les impôts (résidence dans laquelle la famille passe ses vacances et pour lequel B a toujours assumé seul prêt + charges) et le logement de fonction résidence principale de la famille.

Vous remerciant de vos renseignements,

Bien cordialement,